

COMPETITION FEMININE 2018.

« LES ODALYADES »

REGLEMENT

Article 1 :

Mise en place par le Comité Régional PACA pour promouvoir la Pétanque auprès des féminines, cette compétition ludique est réservée aux féminines âgées de 7 à 77 ans. Elle prend la dénomination « Les Odalyades »

Chaque Comité organisera une compétition dédiée sur une ou plusieurs journées en fonction du nombre d'équipes inscrites, chaque équipe devant se composer de 2 féminines (1 licenciée 2018 et 1 joueuse non licenciée ou non référencée dans la base fédérale GESLICO).

Les joueuses ayant participé à la phase régionale 2016 et 2017 ne seront autorisées à concourir qu'en tant que joueuse licenciée.

Article 2 :

Les « ODALYADES » sont placées sous l'autorité du Comité Régional PACA, qui procède à la centralisation des résultats des phases qualificatives départementales de chaque comité, ainsi qu'aux tirages aux sorts de la phase finale régionale.

Les inscriptions des équipes qualifiées pour la phase finale régionale devront parvenir au siège du Comité Régional PACA au plus tard le Vendredi 14 Septembre 2018 à l'aide du formulaire envoyé à chaque comité.

La restauration des joueuses de chaque équipe participant à la phase régionale, et l'hébergement éventuel seront pris en charge par le Comité Régional PACA.

Le déplacement des équipes sur le lieu déterminé pour la phase finale régionale sera indemnisé par le Comité Régional PACA à raison d'un véhicule par équipe (base tarif Via Michelin – départ siège du comité concerné, arrivée lieu de la compétition aller-retour).

Les frais de déplacements seront remis aux deux joueuses après l'enregistrement de leur licence sur le fichier Geslico 2019.

Aucune réservation de quelque nature que ce soit ne sera faite par le Comité Régional PACA pour les accompagnateurs éventuels.

Le JURY sera composé du responsable de la commission technique régionale et sportive, de trois membres de l'ETR PACA et de l'arbitre principal.

Le Comité Régional PACA sera souverain pour trancher tous autres litiges.

Article 3 :

Les rencontres se dérouleront de la manière suivante :

- 1^{ère} journée ou ½ journée : 3 ateliers ludiques (1 atelier cible QUINTAIS, 1 atelier de point, 1 atelier de tir).

Chaque atelier rapportera six points par équipes soit un total de 18 points.

- 2^{ème} journée ou ½ journée :

- Concours en doublette en trois parties.

Les distances de jeux seront celles de la catégorie « JUNIOR » à savoir de 6 à 10 mètres.

Les parties se dérouleront en 13 points.

Article 4 :

Chaque Comité Départemental participant aura deux équipes qualifiées (soit 12 équipes).
Les quatre autres places pour la finale seront distribuées proportionnellement au nombre de participantes par rapport au nombre de licenciées féminines de l'année 2018, dans la suite logique du classement départemental.

Article 5 :

Pour la phase régionale, les deux joueuses de chaque équipe, seront vêtues d'un haut identique offert par le Comité Régional PACA sur lequel sera apposé l'écusson de son Comité.

Le port du jean ou du bleu de Chine est interdit pour la phase régionale.

Article 6 :

Les points sont attribués de la manière suivante :

- Total des points gagnés dans les ateliers
Maximum 18 points (6 par atelier)

- Total des points gagnés dans les parties
5 points par victoires
Pour l'équipe ayant l'impair 3 points lui seront attribués.

Le classement des équipes sera déterminé par le total des points obtenus dans les ateliers et dans les parties.

En cas d'égalité, seront pris en compte les critères suivants :

- 1) Plus grand nombre de doublettes gagnées.
- 2) Score-avérage réalisé dans les trois parties.
- 3) Total des points de la joueuse non licenciée dans les ateliers.

Si l'égalité persiste, il sera procédé à une épreuve de tir, à savoir :

Le tir s'effectue uniquement à la distance de 6,50 m sur 2 tours. C'est-à-dire que chacune des 2 joueuses aura 2 boules à tirer.

A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre d'un cercle de tir de diamètre 1 m en opposant, 1 à 1, en alterné, les joueuses, dans un ordre préétabli.

La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.

Les points sont ainsi comptabilisés :

- 0 point pour la boule cible manquée ;
- 0 point pour la boule cible frappée mais avec l'impact de la boule tirée extérieur au cercle ;
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle ;
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle ;
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle.

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match. En cas d'égalité après les 2 tours, on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite », aux mêmes conditions que dans les 2 tours précédents, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, manqué la boule cible.

Article 7 :

Le Comité Régional PACA organisera la finale régionale à 16 équipes les 6 et 7 octobre 2018.
L'équipe féminine déclarée vainqueur à l'issue de la phase régionale obtiendra la gratuité des licences 2019 pour les deux joueuses, sous réserve d'une prise de licence avant le 15 février 2019.

Article 8 :

L'arbitrage de la compétition sera assuré par deux arbitres désignés par le Comité Régional PACA.

Article 9 :

Chaque comité organisera la phase départementale avec le soutien du Comité Régional PACA entre le 1er juin et le 14 Septembre 2018.
Les dates de rencontres départementales seront choisies par chaque comité départemental, en fonction du nombre de journées nécessaires suivant le nombre d'équipes inscrites.

Article 10

La Finale Régionale se déroulera de la même manière les 6 et 7 Octobre 2018 que dans les phases départementales.

Les quatre premières équipes disputeront les demi-finales et finale le dimanche matin.

les Odalyades 

Saison 2018